

Un aperçu de la situation des auteurs aquitains du cinéma et de l'audiovisuel en 2010

Rapport de l'association Atis à l'agence Écla Aquitaine - 24 janvier 2011

Effectué à partir de l'inventaire des auteurs du cinéma et de l'audiovisuel en Aquitaine, un partenariat entre l'association Atis et l'agence Écla Aquitaine avec le soutien du Conseil Régional d'Aquitaine, d'avril 2008 à décembre 2010.

Site internet de l'annuaire : <http://atis-asso.org/annuaire/login.php>
Renseignements : contact@atis-asso.org

2006 – 2011 : De l'annuaire des auteurs aquitains vers le portail cinéma et audiovisuel d'Écla Aquitaine

Depuis 2000, l'un des objectifs majeurs de l'association Atis était d'effectuer et de publier un recensement des auteurs du cinéma et de l'audiovisuel en Aquitaine. En juillet 2006, le Conseil Régional d'Aquitaine a consulté les professionnels dans le cadre de l'évolution de sa politique culturelle. Atis s'est rapprochée de l'agence Aquitaine Image Cinéma (AIC) et des discussions ont commencé pour mettre en place une action commune. Une convention de partenariat entre Atis et AIC a été signée en décembre 2007 pour la réalisation d'un recensement des auteurs aquitains et la mise en ligne de l'annuaire obtenu, pour un budget de 10 520 euros financé à 60% par AIC et à 40% par Atis.

Il ne s'agissait pas seulement d'actualiser un fichier d'auteurs existant chez AIC et Atis, mais de créer sur Internet un nouvel outil, participatif, dynamique et public.

Participatif, parce que les auteurs étaient invités à remplir eux-mêmes la page qui les présente, et qu'il pouvaient la modifier à volonté.

Dynamique, parce que le moteur du site traitait les données en temps réel, les rendait accessibles grâce à deux moteurs de recherche multicritères et les compilait sous forme de statistiques.

Public, parce que le fichier n'était pas restreint à l'usage d'une structure mais consultable par tous.

Les objectifs de cet inventaire étaient de créer un nouvel espace de visibilité pour faciliter la prise de contact entre auteurs, producteurs, diffuseurs et publics, de favoriser les rencontres entre les auteurs et leur permettre d'élargir leurs réseaux, et d'établir une cartographie de la création et des pratiques cinématographiques et audiovisuelles en Aquitaine.

Nous avons défini comme auteur aquitain, *toute personne résidant en Aquitaine et déclarant exercer une activité d'auteur (écriture et/ou réalisation) dans les domaines audiovisuel et cinématographique, et ayant déjà écrit ou réalisé au moins une œuvre (scénario ou film), quels que soient son genre et son mode de production.*

Cette définition ouverte tenait compte d'une diversité des pratiques qu'Atis a toujours souhaité faire reconnaître.

Un questionnaire en six parties a été établi : identification, activité, parcours, inscription territoriale, œuvres, actualité. Les auteurs aquitains étaient invités à y répondre en ligne, dans un compte individuel créé à leur nom. Le site Internet a été développé par l'agence Aggelos à Bordeaux.

Pour contacter les auteurs, nous avons constitué une première base de données de 325 personnes, à partir du croisement des fichiers d'AIC (258 auteurs) et d'Atis (127 auteurs).

En mai 2008, nous avons annoncé le début du recensement auprès des auteurs déjà répertoriés, des professionnels aquitains, des auteurs recensés par l'ARPEL, de la presse, des lieux de formation et de diffusion aquitains. Des relances individuelles régulières ont ensuite été effectuées auprès des auteurs, par mail et par téléphone, jusqu'en octobre 2008.

Le 20 octobre 2008, l'annuaire des auteurs aquitains recensait 265 auteurs et 1005 œuvres.

Un moteur de recherche permettait aux visiteurs de l'annuaire d'identifier les auteurs inscrits par leur nom, le titre d'un film, un mot-clé... Nous avons également mis en ligne un « portrait statistique des auteurs aquitains en 2008 », reprenant l'ensemble des statistiques générées par les réponses des auteurs au questionnaire en ligne. Cette page était accompagnée d'un document d'analyse intitulé « un aperçu de la situation des auteurs aquitains », mis en ligne sur le site de l'annuaire et communiqué aux institutions régionales du cinéma et de l'audiovisuel.

Pendant plus de deux ans, l'annuaire des auteurs en ligne et le fichier ainsi constitué nous a permis de communiquer régulièrement avec les auteurs recensés, dont le nombre s'est progressivement enrichi de nouvelles inscriptions que nous validions au fur et à mesure.

En 2009 nous avons mis en place, avec le soutien d'AIC, une nouvelle fonctionnalité permettant aux auteurs de publier eux-mêmes des informations qu'ils souhaitent partager avec l'ensemble du réseau des auteurs aquitains. Une lettre d'actualités, publiée une fois par mois, regroupait les informations mises en ligne par les auteurs ainsi que celles publiées par Atis. A l'usage, nous nous sommes aperçus que les auteurs utilisaient peu cet outil pour publier des informations, tandis qu'Atis en recevait de plus en plus sur sa boîte mail. La lettre d'actualités d'Atis, envoyée à l'ensemble des auteurs inscrits et à un certain nombre de professionnels et d'institutions, regroupait une multitude d'informations concernant des projections de films en Aquitaine, des appels à films émanant de divers festivals partout en France, des formations cinéma et audiovisuel, des rencontres professionnelles... contribuant ainsi à la circulation d'informations utiles aux auteurs.

Fin 2009, l'annuaire recensait 330 auteurs aquitains.

Entre-temps, l'Agence Aquitaine Image Cinéma avait fusionné avec l'agence du livre (Arpel), donnant naissance à l'agence Écla Aquitaine (pour Écrit, Cinéma, Livre et Audiovisuel).

Écla a décidé de se doter d'un portail internet des professionnels du livre, de l'image et de la musique. L'annuaire des auteurs aquitains géré par Atis était invité à y prendre place. Après concertation, il a été décidé qu'Atis livrerait à Écla son fichier d'auteurs actualisés, qu'Écla prendrait ensuite totalement en charge sur son portail. Dès lors l'annuaire d'Atis, après avoir pleinement joué son rôle pendant trois ans, pourrait être fermé, et Atis se concentrerait sur ses autres activités.

Atis a donc été missionné par Écla pour effectuer l'actualisation du fichier avant sa livraison, pour un montant de 7300 euros.

Cette grande mise à jour était l'occasion de poser de nouvelles questions aux auteurs, concernant notamment leurs pratiques d'éducation à l'image, leur rapport à la diffusion, et les conditions de production de leurs œuvres.

Le 7 décembre 2010, toutes les fiches des auteurs aquitains ont ainsi été mises hors ligne. L'ensemble des auteurs inscrits ont été invités à répondre à de nouvelles questions et à donner leur accord pour le transfert de leurs données vers le futur portail d'Écla. Des relances régulières ont été envoyées aux auteurs afin qu'ils mettent à jour leurs fiches.

Le 10 janvier 2011, un fichier actualisé de 226 auteurs et de 1092 œuvres a été livré à Écla. À partir de ces données, un compte a été créé automatiquement pour chaque auteur aquitain dans le portail cinéma d'Écla. 142 autres auteurs, qui n'avaient pas confirmé s'ils souhaitaient figurer dans le portail cinéma d'Écla, ont été invités à se rapprocher de l'agence pour décider de la création d'un compte à leur nom. Seules leurs coordonnées et les informations publiques de leur fiche d'auteur ont été transmises à Écla.

C'est donc au total une base de données concernant 368 auteurs qui a été transférée par Atis à Écla en janvier 2011.

De 2008 à 2010, selon Google Analytics, l'annuaire d'Atis a reçu 6 836 « visites uniques » de la part de 3 197 internautes différents, pour un total de 93 901 pages vues, ce qui correspond à une moyenne de 190 visites par mois.

La fermeture de l'annuaire d'Atis est prévue en juin 2011.

Un portrait statistique des auteurs aquitains en 2010 : analyse

La page « Un portrait statistique des auteurs aquitains » du site d'Atis présente l'ensemble des statistiques générées à partir des données d'un échantillon de 166 auteurs : ceux dont la mise à jours des données était assez complète pour en permettre le traitement statistique. Cet échantillon représente 45% des auteurs inscrits, les 55% restant n'ayant pas suffisamment répondu à toutes les questions posées, malgré nos relances. Notre analyse s'appuie ainsi sur les personnes qui ont souhaité rendre visible leur activité, dans le cadre que nous leur proposons. Les fiches de chacun de ces auteurs ont été mises en ligne de façon à être consultables sur le site d'Atis.

Les données fournies ne sont donc pas exhaustives, et présentent un certain nombre de biais d'un point de vue statistique. Pour chaque rubrique, le taux de non-réponses est indiqué. Nous estimons néanmoins, après avoir lu attentivement chacune des fiches des auteurs inscrits sur l'annuaire (que leur mise à jour soit validée ou pas), que cet échantillon de 166 auteurs est représentatif de la diversité des situations, des parcours et des pratiques des auteurs en Aquitaine. Il est possible d'en dégager un certain nombre de tendances utiles à la compréhension de la situation des auteurs et des problématiques qui leurs sont propres.

L'analyse que nous proposons ici repose donc à la fois sur ces données statistiques, et sur la lecture de l'intégralité de champs libres des questionnaires remplis par 166 auteurs aquitains.

Qui sont les auteurs aquitains ? D'où viennent-ils ? Où sont-ils ?

Par auteur aquitain, on entend donc ici toute personne déclarant exercer une activité d'auteur, ayant déjà écrit ou réalisé au moins une œuvre cinématographique ou audiovisuelle, et résidant en Aquitaine.

Remarquons tout d'abord que **les auteurs aquitains ne sont pas nécessairement aquitains d'origine** : Plus de la moitié (59%) des auteurs résidant en Aquitaine n'y sont pas nés. Parmi ceux-ci, 60% résident en Aquitaine depuis plus de 10 ans. 6% des auteurs aquitains sont des ressortissants étrangers.

Ensuite, les auteurs aquitains sont **en grande majorité des hommes** (72%).

En termes d'âge, on remarquera que 40% des auteurs ont entre 26 et 35 ans, et que 24% d'entre eux ont entre 36 et 50 ans.

Les auteurs aquitains **résident majoritairement en Gironde** (c'est le cas de 76% d'entre eux), et la moitié des auteurs girondins vivent à **Bordeaux**. 8% des auteurs résident dans les Pyrénées-Atlantiques, 7% en Dordogne, 5% dans les Landes, et 4% dans le Lot-et-Garonne. Dans ces trois derniers départements, les auteurs ne sont pas concentrés dans la préfecture de leur département, contrairement à ce qui se passe en Gironde et dans une moindre mesure en Pyrénées-Atlantiques.

On observe par ailleurs une **relative mobilité** des auteurs aquitains : 54% sont partis d'Aquitaine puis revenus, 58% ont vécu à Paris, et 40% des auteurs aquitains déclarent résider également hors Aquitaine.

Si 86% des auteurs se déclarent «pleinement satisfaits» ou « plutôt satisfaits » de résider en Aquitaine, seulement 8% d'entre eux déclarent y résider pour des raisons professionnelles liées au cinéma et à l'audiovisuel.

Que font les auteurs aquitains ?

Les auteurs aquitains sont **très majoritairement auteurs ET réalisateurs**. C'est le cas de 86% d'entre eux, tandis que 8% se consacrent uniquement à l'écriture, et 4% exclusivement à la réalisation.

Un quart des auteurs aquitains n'ont encore réalisé ou écrit qu'une œuvre, et **50 % d'entre eux ont écrit ou réalisé entre 2 et 5 œuvres**. 23% des auteurs revendiquent plus de 6 œuvres. Notons qu'un biais est sans doute présent dans ces chiffres, dans la mesure où un certain nombre d'auteurs n'ont pas pris le temps d'enregistrer toutes leurs œuvres.

Les auteurs aquitains ont une **forte pratique du genre documentaire**, qu'il s'agisse de l'écriture (72% des auteurs) ou de la réalisation (73% des auteurs). La moitié des auteurs aquitains réalisent des films de fiction, 57% en écrivent. **Ajoutons qu'il n'y a pas vraiment de cloisonnement entre auteurs de fiction et auteurs de documentaire** : 40% se consacrent à la fois au documentaire et à la fiction.

En termes de nombre d'œuvres, si documentaire et fiction demeurent les genres majoritaires, les documentaires représentent 48% des œuvres enregistrées par les auteurs, et les fictions en représentent 20%.

La pratique du court-métrage est relativement importante : 41% des auteurs en écrivent, 37% en réalisent.

Le long-métrage reste une pratique limitée chez les auteurs aquitains, avec 6% des œuvres enregistrées. Si 23% des auteurs en écrivent, seulement 14% en réalisent.

Par ailleurs, une quantité non négligeable d'auteurs se consacre à la réalisation d'œuvres d'art vidéo (34%), de cinéma expérimental (33%), d'œuvres multimédia (18%) et de performances (12%).

L'animation concerne un auteur sur cinq : 19% des auteurs écrivent des films d'animation, et 12% des auteurs en réalisent.

On remarque par ailleurs une **importante pratique d'écriture et de réalisation d'œuvres de commande** (c'est à dire une œuvre dont l'initiative revient à une autre personne que son auteur, et/ou pour laquelle cette autre personne a un avis important voire prépondérant dans la validation finale). 44% des auteurs réalisent des films institutionnels, et les films de commande représentent 32% des œuvres.

Enfin, 63% des auteurs déclarent qu'il leur arrive de coécrire ou coréaliser leurs œuvres.

Les auteurs aquitains ont une pratique importante de l'éducation à l'image : 63% ont une expérience dans ce domaine en tant qu'auteur, et 50% déclarent avoir eu une expérience d'éducation à l'image en tant que technicien. La lecture des champs libres sur les expériences en éducation à l'image des auteurs considérés témoigne d'une grande diversité d'expériences, avec une grande quantité d'auteurs ayant mené des ateliers pratiques.

La moitié des auteurs inscrits sur l'annuaire souhaitent aujourd'hui être sollicités pour des interventions en éducation en l'image. Parmi eux, la moitié est en relation avec une structure susceptible de facturer ses interventions.

Parallèlement à leurs activités d'auteurs, ceux-ci **développent généralement d'autres compétences dans le domaine cinématographique et audiovisuel (78%)** : à la lecture des champs libres correspondants, on relèvera principalement des compétences en montage (un tiers des auteurs), en prise de vue et en production. Un petit nombre d'auteurs seulement mentionnent des compétences liées aux plateaux de tournage (autre que prise de vue). 61% des auteurs ont également des compétences dans d'autres domaines que celui du cinéma ou de l'audiovisuel.

Quel est le parcours des auteurs aquitains ?

La moitié des auteurs aquitains (51%) exerce une activité d'auteur depuis plus de 10 ans. 23% des auteurs le sont depuis 3 à 5 ans, 28% d'entre eux depuis 6 à 10 ans.

Être auteur : pas forcément une vocation. À la question « Depuis quand souhaitez-vous être auteurs ? », un tiers des auteurs répond « Depuis l'enfance ou l'adolescence ». 28% répondent « C'est venu pendant mes études », le reste répond « À un moment pendant ma vie d'adulte » (17% des auteurs) ou « Ça a été un grand virage d'orientation professionnelle » (9% des auteurs). La lecture des champs libres complétés par les auteurs au sujet de leur parcours révèle d'ailleurs une grande diversité de trajectoires.

On peut dire que **les auteurs aquitains sont plutôt formés à leur activité** : 60% d'entre eux déclarent ainsi avoir effectué une formation à leur activité d'auteur, et 72% d'entre eux ont effectué une formation dans les domaines cinématographique et audiovisuel.

Quant au mode de formation des auteurs aquitains (plusieurs réponses possibles à la question posée), près de la moitié des auteurs aquitains (46%) sont titulaires d'un diplôme d'études en cinéma et audiovisuel, et 30% d'entre eux ont effectué une formation continue à l'écriture ou à la réalisation, participé à des résidences d'écriture, des ateliers ou des stages. Par ailleurs, 52% des auteurs aquitains disent s'être formés « sur le tas » dans ces domaines. La moitié des auteurs ayant effectué une formation à leur activité ont été formés en Aquitaine.

Enfin, le besoin de formation des auteurs aquitains s'avère significatif : 60% d'entre eux déclarent souhaiter compléter leur formation.

Quelle est « l'économie » des auteurs ? Celle de leurs œuvres ?

L'analyse des statistiques sur le statut des auteurs est un premier indicateur de leur « professionnalisation », ou plutôt de l'économie dont relèvent les auteurs. Ainsi, 20% des auteurs sont membres de la SACD, 26% de la Scam. Rappelons que l'appartenance à ces deux sociétés d'auteurs est liée à une diffusion dans le circuit commercial, audiovisuel ou cinématographique.

4% des auteurs sont inscrits à la maison des artistes.

33% des auteurs aquitains sont intermittents du spectacle, 26% salariés du régime général. 1 auteur sur 5 est demandeur d'emploi. (À titre de comparaison, le taux de chômage de la population active en France était d'environ 9% fin 2010)

Ces premiers chiffres indiquent à la fois une **grande diversité des situations économiques, et une relative précarité**, ce que confirme l'analyse des statistiques concernant les conditions d'exercice de l'activité des auteurs. On remarque en effet un écart important entre le temps consacré à ces activités et leur rémunération.

On peut affirmer que **les activités des auteurs aquitains sont largement sous rémunérées**. Ainsi, alors que plus de la moitié des auteurs aquitains (54%) disent consacrer au moins la moitié de leur temps de travail ou la majeure partie de leur temps de travail à leur activité d'auteur, et que 13% d'entre eux y consacrent tout leur temps de travail, 30% d'entre eux déclarent que leur activité d'auteur est rémunérée pour moins de la moitié, et 30% disent ne percevoir aucun revenu de leurs activités d'auteur. Pour le dire plus simplement, alors qu'**une forte majorité d'auteurs consacrent la moitié ou plus de leur temps de travail à cette activité, en termes de rémunérations, on constate qu'une forte majorité d'auteurs voit son activité rémunérée à moins de 50%, voire pas du tout rémunérée**.

Une minorité d'auteurs aquitains peut vivre de son activité d'auteur : 7% des auteurs déclarent vivre exclusivement de leurs activités de scénariste ou de réalisateur, et seulement 13% des auteurs déclarent que leurs activités d'auteur sont rémunérées en totalité. Quant à la perception de cette situation par les intéressés, un auteur sur quatre seulement estime que ses activités sont rémunérées correctement (23%), voire très correctement (2%).

Les auteurs aquitains ne tirent que très peu de revenus d'activité d'auteur en Aquitaine : Une minorité d'auteurs (7%) tire ses revenus exclusivement de la région, tandis qu'un quart des auteurs dit percevoir majoritairement ses revenus de la région. Plus significatif encore, 48% des auteurs déclarent que les revenus de leur activité d'auteurs ne proviennent pas d'Aquitaine.

En comparaison avec le portrait statistique réalisé par Atis en 2008, **les auteurs aquitains apparaissent globalement plus intégrés dans les réseaux professionnels du cinéma et de l'audiovisuel**. Ainsi, 70% des auteurs (contre 46% en 2008) déclarent avoir des liens avec d'autres auteurs en Aquitaine, et 69% ont des liens avec des auteurs hors Aquitaine, en France et à l'étranger.¹

Les liens des auteurs aquitains avec des producteurs sont plus forts à l'extérieur de l'Aquitaine : Si 61% des auteurs disent avoir des liens avec des producteurs hors Aquitaine, 54% d'entre eux ont des liens avec des producteurs en Aquitaine. Il serait intéressant de s'interroger sur cet écart : Est-il dû au faible nombre de producteurs aquitains relativement à la quantité d'auteurs actifs en Aquitaine ? À l'absence, jusqu'en 2010, de diffuseur local engagé dans des coproductions en dehors de France 3 Aquitaine, incitant les auteurs à se tourner vers des producteurs extrarégionaux ? A un déficit de temps de rencontres, voire de manifestations rassemblant les professionnels aquitains sur le territoire régional ?

Quoi qu'il en soit, il n'est pas surprenant que **la moitié des auteurs interrogés disent avoir particulièrement besoin d'aide pour rencontrer des producteurs**.

Pour compléter l'analyse du rapport des auteurs aquitains avec la production, ajoutons que **la pratique de la production associative est significative** : 30% des auteurs déclarent être membre actifs ou salariés décisionnaire d'une association de production. Remarquons également qu'11% des auteurs sont associés d'une société de production.

Enfin, les informations relativement précises concernant les 802 œuvres enregistrées par les auteurs de l'échantillon considéré, permettent de compléter l'analyse des conditions et du mode de production des œuvres des auteurs aquitains. On peut dégager plusieurs tendances.

L'autoproduction est une pratique courante, avec 25% d'œuvres autoproduites.

Seulement deux œuvres sur cinq ont été produites par une structure de production : 18% l'ont été par une association de production, et 20% des œuvres par une société de production. **La production associative semble se poser pour les auteurs aquitains comme un mode de production alternatif à la production en société**, dans la mesure où seules 3% des œuvres ont été produites à la fois par une association et une société.

¹ Il nous est difficile d'interpréter cet écart. On peut éventuellement considérer l'existence d'un biais lié au ciblage des auteurs. En 2008, lors de notre précédente étude, nous nous basions sur un échantillon plus large d'auteurs, qui n'avaient pas tous répondu à l'ensemble des questions posées. Les personnes concernées par la présente étude plus ciblée, c'est-à-dire celles qui ont souhaité répondre à la quasi-totalité des questions posées, seraient mieux intégrées aux réseaux professionnels du cinéma et de l'audiovisuel que l'ensemble des auteurs. Une autre hypothèse, plus optimiste, serait de considérer que la période 2009-2010 a coïncidé avec un développement de l'association Atis et de la fréquence de ses rencontres mensuelles, avec le développement du soutien de la région Aquitaine à la participation des auteurs à des formations se situant hors Aquitaine, comme l'atelier documentaire de la Fémis, enfin avec la création d'Écla et de son bureau des auteurs...

Quant au modèle économique dont relève la production des œuvres des auteurs aquitains, signalons que **seulement 14% des œuvres enregistrées ont été préachetées par une chaîne de télévision**. Ces chiffres sont en cohérence avec le faible pourcentage d'auteurs aquitains en mesure de vivre de leur activité : la plupart des financements publics nationaux et régionaux de la production du documentaire, le genre majoritairement pratiqué par les auteurs aquitains, demeurent en effet conditionnés à un préachat télévisuel, tandis que le financement des films produits « hors-télévision », s'il demeure possible, relève généralement d'économies très modestes et peu rémunératrices pour leurs auteurs.

Ajoutons que 40% des auteurs ont déjà déposé en tant qu'auteur une demande d'aide à l'écriture ou à la production en région Aquitaine, et que 37% ont déjà déposé une demande d'aide nationale (CNC, Scam, Grec, etc.). 25% des auteurs aquitains, soit un peu plus de la moitié des auteurs ayant déposé une aide en Aquitaine, en ont déjà obtenu une, tandis que seulement 17% des auteurs aquitains ont déjà obtenu une aide nationale, soit l'équivalent de 45% des auteurs ayant déposé une demande. Outre la confirmation du taux de sélectivité plus élevé des aides nationales, ces chiffres semblent indiquer que **moins de la moitié des auteurs aquitains ont recours aux aides au cinéma et à l'audiovisuel régionales et nationales accessibles aux auteurs**. Rappelons néanmoins que 32% des œuvres enregistrées par les auteurs sont des œuvres de commande, pour lesquels ceux-ci n'ont pas nécessairement eu besoin de demander des financements, et que 26% des œuvres enregistrées l'ont été dans le cadre de la formation de leur auteurs. Si ces questions mériteraient manifestement d'être affinées, on peut toutefois en conclure que les auteurs sont relativement connectés aux dispositifs d'aide existants.

Quant à l'inscription territoriale des œuvres des auteurs aquitains, si 66% d'entre elles ont été écrites en Aquitaine, 45% y ont été tournées. Un quart ont été produites par une structure de production basée en Aquitaine. Pour mieux analyser ce dernier chiffre, rappelons qu'un quart seulement des œuvres enregistrées par les auteurs aquitains de notre échantillon ont été produites par une structure de production : cela signifie qu'environ 60% des œuvres produites par une structure de production (association ou société) l'ont été par une structure basée en Aquitaine. On peut en conclure que **l'ancrage territorial des œuvres des auteurs aquitains est relativement fort en termes d'écritures et de production, mais apparaît moins avéré en termes de tournage**.

Où et comment les œuvres des auteurs aquitains sont-elles diffusées ?

Les auteurs aquitains diffusent leurs œuvres pratiquement autant en Aquitaine (71% des auteurs) que dans le reste de la France (68% des auteurs). Seuls 13% des auteurs disent avoir diffusé leurs œuvres exclusivement en Aquitaine. A noter également, 46% des auteurs aquitains disent avoir déjà diffusé leurs œuvres à l'étranger.

Un peu plus de la moitié des auteurs ont déjà diffusé leurs œuvres sur une chaîne de télévision. Il est intéressant de rapprocher ce chiffre du faible nombre de films coproduits avec une chaîne télévisée, quand on sait qu'une diffusion sur une chaîne après réalisation est généralement bien moins rémunérée qu'un préachat. Par ailleurs, 51% des auteurs ont déjà diffusé leurs œuvres dans une salle de cinéma (16% avec une billetterie CNC). En étudiant les statistiques sur les œuvres, on retrouve à peu près les mêmes proportions : un peu moins de la moitié des œuvres enregistrées ont été diffusées sur une chaîne télévisée, tandis que 45% ont été diffusées dans une salle de cinéma (7% d'œuvres disposant d'un visa d'exploitation). Ajoutons que 48% des œuvres enregistrées ont déjà été diffusées dans des médiathèques, bibliothèques, écoles, collectivités... A noter également, une pratique importante de l'édition dvd, avec 34% des œuvres éditées en dvd ou vidéo.

Cette question des modes de diffusion des œuvres des auteurs aquitains nous semble mériter aujourd'hui une étude plus approfondie, d'autant plus que **45% des auteurs interrogés considèrent que sans des lieux de diffusion alternatifs aux salles de cinéma et à la télévision, leurs œuvres n'auraient jamais pu être diffusées.**

Nous avons d'ores et déjà posé aux auteurs aquitains une vingtaine de questions sur leurs pratiques de diffusion. S'en dégagent quelques chiffres clés, à mettre en relation avec la situation économique des auteurs aquitains.

Ainsi, un quart des auteurs interrogés se chargent seuls de la diffusion de leurs œuvres, tandis qu'un tiers des auteurs déclarent qu'un producteur se charge de la diffusion de leurs œuvres. 41% des auteurs disent avoir eu des difficultés pour financer les coûts liés à la diffusion de leurs œuvres.

Alors que 61% des œuvres enregistrées sont disponibles à la diffusion, seulement 18% des auteurs interrogés déclarent que leurs œuvres sont répertoriées dans un catalogue de diffusion, dans une base de données, et/ou conservées en médiathèque, cinémathèque, archives, associations...

41% des auteurs interrogés ont déjà été rémunérés pour la diffusion de leurs œuvres, mais seulement 18% d'entre eux ont systématiquement perçu des droits pour la diffusion de leurs œuvres, et pour les autres, seulement 8% ont déjà refusé de montrer leurs œuvres en cas de non-paiement de droits de diffusion.

À quoi peuvent servir ces chiffres ?

En élaborant l'analyse de ce portrait statistique des auteurs aquitains, nous ne souhaitons pas tant rappeler la précarité des auteurs, déjà bien connue de tous, que contribuer au nécessaire renouvellement de la politique régionale du cinéma et de l'audiovisuel en Aquitaine à partir d'une connaissance plus fine des pratiques et des problématiques des auteurs.

Les talents de la création cinématographique et audiovisuelle en Aquitaine ne sont évidemment pas circonscrits aux auteurs dits professionnels, c'est-à-dire exerçant leur activité à temps plein, connectés au circuit commercial et vivant exclusivement de leur activité. Nous pensons également que parmi les films réalisés par les auteurs aquitains et disponibles à la diffusion, les films méritant aujourd'hui d'être montrés au public d'Aquitaine (et d'ailleurs) ne se limitent pas aux films intégrés dans les catalogues de diffusion régionale existants, ni aux films soutenus à la production grâce au fonds de soutien de la région Aquitaine, compte tenu des conditions d'éligibilité actuelle de certaines de ces aides.

Il ne nous appartient pas, en tant qu'association d'auteurs, de distinguer les auteurs « talentueux ». Nous pensons néanmoins que la politique culturelle de la région Aquitaine gagnerait en légitimité en favorisant davantage l'émergence d'œuvres de qualité. Nous proposons sept pistes d'action. Certaines rejoignent des évolutions engagées ces dernières années en Aquitaine, notamment par l'agence Écla, et qui doivent à nos yeux être renforcées.

1. Affirmer le soutien régional à la création « hors-télévision », en intégrant à la réflexion sur cette question l'ensemble des acteurs régionaux : auteurs, producteurs, diffuseurs au sens large du terme. Il s'agirait d'inventer un système d'aide régional à la réalisation et à la diffusion d'œuvres produites sans la télévision, adossé au fonds de soutien, et cohérent avec la diversité des formes de création et des pratiques de diffusion.

2. Favoriser les rencontres entre auteurs et producteurs, en renforçant le bureau des auteurs d'Écla Aquitaine, en invitant les festivals régionaux à accueillir des rencontres professionnelles, en s'appuyant sur les associations d'auteurs et de producteurs... Pourquoi ne pas imaginer par exemple un rendez-vous public régulier, destiné à faire découvrir aux auteurs le travail d'un producteur, et / ou aux producteurs, la démarche d'un auteur ?

3. Impliquer les auteurs dans une réflexion collective avec les institutions et les structures chargées de l'éducation à l'image, pour mieux faire coïncider les besoins régionaux dans ce domaine avec les ressources disponibles au sein des auteurs aquitains, tout en créant des mécanismes de rémunération pour les auteurs n'étant pas en relation avec une structure susceptible de facturer leur intervention.

4. Développer l'information et l'offre de formation en direction des auteurs : études de cas, accès facilité à des dossiers de films ayant bénéficié d'aides régionales et nationales (Brouillon d'un rêve, contribution financière du CNC), modules de formation adaptés aux besoins locaux... et en tenant compte du fait que le seul statut d'auteur ne donne pas accès aux mécanismes de financement de la formation dont bénéficient les intermittents du spectacle.

5. Inciter les structures de production à mieux financer l'écriture et le développement, ces étapes cruciales dans la maturation d'un projet et favorisant la qualité des œuvres réalisées, par exemple à travers des aides sélectives à l'activité des associations et des sociétés de production régionales.

6. Amender le règlement d'intervention régissant les aides régionales, en prenant notamment acte, dans la révision des conditions d'éligibilité, du fait que les auteurs aquitains peuvent avoir besoin et intérêt à travailler avec des structures associatives, comme avec des structures extraterritoriales. Par exemple, pour la production documentaire, il est indispensable qu'un projet porté par un auteur aquitain puisse enfin bénéficier d'une aide aux stades de l'écriture, du développement et de la production, qu'il soit produit ou non par une structure régionale et que son tournage ait lieu ou non en Aquitaine.

7. Promouvoir le soutien des diffuseurs télévisuels régionaux à la création, en les engageant à coproduire et à diffuser des œuvres de qualité émanant, entre autres, d'auteurs aquitains.

Plus généralement, il est grand temps que la région Aquitaine affirme une politique de soutien à la création cinématographique et audiovisuelle fondée avant tout sur l'exigence en termes de retombées culturelles pour la région, et au-delà.

ATIS, le 24 janvier 2011.